

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 27 — matin,	Express-Poste.
9 — 4 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — matin,	Omnibus.
6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 28 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La discussion a continué au parlement sur l'amendement de M. Ducane. Vivement attaqué et non moins vivement défendu, l'amendement de l'honorable membre nous vaut un discours de M. Brigh sur l'ensemble du traité et du budget.

M. Brigh établit d'abord que le pays approuve le budget. Quant au traité, il est clair qu'un vote en faveur de l'amendement Ducane entraînerait l'éloignement de la France et l'établissement d'un nouveau cabinet, événement qui aurait pour conséquence immédiate l'augmentation des contributions indirectes.

Il passe ensuite à l'examen de cet acte important.

Nous ne connaissons encore le discours de M. Brigh que par le résumé télégraphique : Il est donc difficile de se faire une idée exacte du développement et des pensées de détail de l'honorable orateur. Mais ce qui nous paraît hors de doute, c'est qu'en résumé la discussion aura pour résultat de détruire, en les réduisant à leur juste valeur, les objections de ceux qui, en Angleterre et en France, attaquaient dans le traité des dispositions qu'ils prétendaient être des sacrifices regrettables faits par les gouvernements à une pression humiliante.

On a parlé en France de condescendance pénible vis-à-vis de notre fière alliée, à Londres, on s'écrie que le traité est tout simplement un acte de vasselage envers le gouvernement de l'Empereur. Toutes ces exagérations sont absurdes ; toutefois, et par le fait même de leur existence des deux côtés du détroit, elles ont pour excellent effet de démontrer irrésistiblement aux yeux des gens sensés ce qui est la vérité ; c'est-à-dire que des deux côtés, et pour arriver à une réforme depuis longtemps méditée, étudiée par les hommes spéciaux et désirée par la plus grande partie des populations, on a sagement compris que certains intérêts demandaient des ménagements et qu'il y avait lieu de se faire de mutuelles concessions.

Toute la politique, des deux côtés, a consisté à favoriser le plus possible les intérêts généraux des

deux pays et de combiner la réglementation du projet de traité de façon à ne froisser que le moins possible des intérêts particuliers respectables.

C'est ce que d'ailleurs tout le monde comprend mieux, au fur et à mesure que la discussion des chambres et celles de la presse éclairent les esprits, et on peut déjà remarquer en Angleterre ce que nous avons constaté en France, c'est-à-dire un vif retour de la plupart des opposants de la première heure vers des appréciations plus exactes et plus favorables au lien nouveau que l'Empire vient de créer entre les deux grandes puissances de l'Occident.

En réponse à une interpellation de M. Paxton, M. Gladstone dit que la France n'élèvera pas les droits sur les articles qui paient maintenant moins de 30 0/0 ad valorem. On aura d'ailleurs avant peu des détails à ce sujet.

La discussion n'a point abouti à un vote et elle a été ajournée au lendemain ; mais si nous en croyons les prévisions exprimées dans les journaux sincères appréciateurs de la situation, l'amendement de M. Ducane serait rejeté avec 60 ou 80 voix de majorité très-probablement.

Les feuilles belges, de même que les journaux anglais, parlent plus ou moins diversement de négociations qui seraient engagées à cette heure entre le gouvernement français et la cour de Rome. Nous nous bornons à mentionner ce fait.

Il en est de même d'une dépêche de Vienne adressée au *Sun*, et qui prétend annoncer la réponse de l'Autriche aux propositions anglaises.

Il n'y a rien de bien nouveau dans cette nouvelle version des intentions du cabinet autrichien ; ces intentions n'étaient pas connues il y a quelques jours, elles ne le sont davantage aujourd'hui, et, comme le dit le *Nord* avec assez de justesse, les résolutions des cours de Saint-Petersbourg, Berlin et Vienne, ne seront réellement connues que lorsque la question de la chute ou du maintien du cabinet anglais et l'affermissement définitif des relations de plus en plus intimes entre la France et l'Angleterre seront hors de doute par le vote du parlement.

La *Gazette* officielle de Vienne publie le décret impérial attendu depuis si longtemps, qui accorde

sans restriction aux israélites autrichiens le droit d'acquérir toute espèce d'immeubles et de propriétés rurales dans douze des principales divisions territoriales de l'empire. — A. Esparbié. (*Le Pays*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 23 février. — Hier, à 11 heures du matin, on n'avait pas encore reçu de réponse du Maroc aux propositions de paix du gouvernement espagnol.

Le maréchal O'Donnell se préparait à de nouvelles opérations. Il attendait des chameaux pour se mettre en route.

Ordre avait été donné à la division basque de rejoindre l'armée d'opération.

Madrid, 24 février. — Hier, des messagers de Moley-Abbas se sont présentés auprès du général en chef O'Donnell pour le prévenir que Moley-Abbas, accompagné del Ketib (le ministre des affaires étrangères), l'attendait sur le chemin de Tanger. L'entrevue a eu lieu, elle a commencé par la discussion de la question de l'occupation de Tétouan. Comme les Marocains combattent obstinément cette occupation, le général O'Donnell s'est disposé à se retirer. Moley-Abbas l'ayant prié instamment de continuer le débat, une longue conférence a suivi, sans aboutir à aucun résultat. Les Maures ont demandé un nouveau délai qui leur a été refusé par le général O'Donnell. L'armistice a été déclaré terminé et le général en chef est rentré à Tétouan, et il a demandé immédiatement le commandant des forces navales, Bustillos, pour concerter des opérations actives.

Madrid, 25 février. — L'escadre espagnole a quitté Algésiras se dirigeant sur les côtes du Maroc. Elle doit bombarder les ports marocains de l'Océan, et commencera probablement par Arcilla.

La *Gazette* annonce que M. Pacheco est nommé ministre d'Espagne au Mexique.

Londres, 24 février. — Le *Times* annonce que la flotte du Canal, composée du *Royal-Albert*, *Edgard*, *Donegal*, *Algiers*, *Trafalgar*, *Queen-Mersey*, *Melpomène*, *Diadème*, a quitté Portland hier, à midi, pour se rendre à Lisbonne.

FEUILLETON

LE MAJOR AUTRICHIEN.

(Suite.)

A bout de démarches, Christian commença à se décourager, et le décalogement le conduisit à une sorte de mélancolie maladive, au lieu d'aboutir à l'oubli. Plus que jamais l'étude fut délaissée, et Christian passait ses longues heures d'inaction et de tristesse à chercher la cause de la subite disparition de Marguerite. Il se faisait dans son esprit une effroyable dépense d'hypothèses plus compliquées, plus absurdes les unes que les autres. L'aboutissant de ces conjectures sans guide et sans indices était un problème de contradictions, une sorte d'épigramme à défer tous les cœdipes du commentaire. Dans la subite contradiction qui s'était produite, il y avait nécessairement un mystère ; mais dans quel ordre le chercher ? Quant à suspecter la sincérité de la jeune fille, Christian n'y songeait pas. Il voyait dans tout ceci un événement grave, mais cet événement lui échappait dans les obscurités de l'inconnu.

De cette situation, il résulta que l'attachement de Christian, au lieu de s'atténuer, se développa. Sous l'influence de son désespoir fiévreux, le jeune homme changea à vue d'œil ; malgré les affectueuses provocations

de sa mère, il se tenait obstinément replié sur lui-même, et, malgré l'évidence, il niait le déclin de sa santé et les modifications alarmantes dont sa physionomie portait les stigmates.

Tout en affectant de traiter sa femme d'alarmiste, M. Haller commençait à éprouver quelques craintes, et attendait avec impatience l'arrivée de la cousine Claudia, convaincu, d'ailleurs, que le temps finirait par triompher d'un entêtement désormais sans objet.

Sur cette conclusion, le digne homme avait repris ses occupations favorites ; mais maintenant il leur demandait plus qu'auparavant, il en faisait un dérivatif pour échapper aux obsessions. Aussi mettait-il une sorte d'emportement dans ses déplacements et ses arrangements. Les modifications et les classements ajournés, le nettoyage, les rentoilages, les restaurations, prenaient chez lui les proportions d'un travail. L'amateur contemplatif et l'homme de loisir avaient disparu. On l'eût pris pour un industriel préparant une vente aux enchères, et s'efforçant de mettre en relief et en valeur les richesses de son cabinet.

Un jour M. Haller s'occupait de la bordure d'une miniature délaissée, et qui n'avait pas encore pris rang dans sa série, mais sa pensée était ailleurs.

— Parbleu, pensa-t-il, il est un moyen de distraire ce malheureux Christian, et je n'y songeais pas ; c'est de le mettre en voyage. Nous irons chercher Claudia.

Ravi de son inspiration, M. Haller ne prit pas garde à l'objet qu'il tenait dans ses mains. Un bruit aigre et sonore l'avertit de la chute de la petite peinture. Le cadre et le verre s'étaient brisés du même coup.

Il ramassa machinalement l'objet, et, en tournant l'ivoire à l'envers, il aperçut quelques lignes d'une écriture allemande qui le frappa. Il se hâta de les lire. Voici ce qu'elles contenaient :

« Donné en témoignage de mon éternelle reconnaissance, à M. de Séricourt pour m'avoir sauvé la vie.
» Dieu accorde à moi et aux miens les moyens de la lui témoigner autrement.

» Au Mesnil-Saint-Père, le 24 juin 1814.

» Le major SCHUBERT. »

— Le major Schubert ! répéta M. Haller après avoir relu la dédicace. En effet, cette peinture, ce nom, le fait dont il est question. Il n'y a pas de doute possible. Il est étrange que le hasard ait amené cet objet dans mes mains, et qu'un accident m'ait ainsi mis sur la trace de son origine.

M. Haller ouvrit un secrétaire, et en tira un cahier de papier assez volumineux : c'était un manuscrit, une sorte de journal qu'il feuilleta pour s'arrêter à un passage qu'il lut avec beaucoup d'attention.

— Même écriture, même fait, c'est certain, fit-il en serrant le manuscrit. Maintenant, il me faut savoir d'où vient cet objet.

Canton, 14 janvier. — Aucun changement n'est annoncé du Japon; on espère que l'attitude ferme des consuls rassurera les Japonais.

Shanghai, 7 janvier. — Les ports de Swatow et Taiwan sont ouverts. Les concessions du traité américain sont étendues aux Anglais et autres puissances.

Londres, 25 février. — Le *Morning-Herald* prétend que le bruit court que M. Bright entrera au ministère pour remplir les fonctions de maître-général des postes, en remplacement de lord Elgin qui se rendrait en Chine.

Londres, 25 février. — Le journal *The-Press* dit que l'empereur d'Autriche proclamera une constitution libérale qui donnera satisfaction à la Vénétie et à la Hongrie.

The-Press ajoute qu'il existe une grande activité dans les préparatifs militaires de l'armée autrichienne, qui sera placée sous le commandement du prince de Hesse. — L'Autriche a seulement besoin de temps pour réparer ses pertes.

Turin, 24 février. — Milan, 24 février. — Le Roi a reçu aujourd'hui la députation du clergé milanais qui lui a remis une adresse. Sa Majesté a exprimé sa satisfaction pour les sentiments contenus dans l'adresse. Elle a ajouté : « Dans un moment où les partis politiques cherchent à troubler les consciences sur prétexte du pouvoir temporel, il m'est cher d'accueillir les sentiments du clergé milanais, dignes de son ancienne renommée. Le clergé s'accorde avec moi en reconnaissant qu'il est d'une haute importance que l'autorité spirituelle ne doit pas se mêler de la question politique. »

Londres, 25 février. — Le *Morning-Chronicle* publie, dans une seconde édition, un article qui paraît avoir été la cause de la baisse des consolidés, qui sont restés à 94 7/8.

D'après ce journal, on aurait reçu de Vienne la nouvelle qu'aucun doute ne reste sur une nouvelle alliance entre la Russie et l'Autriche, par suite d'un traité préparé par le prince Balabine et le comte de Rechberg, lequel traité, lorsqu'il sera prêt à être signé, sera porté à Saint-Petersbourg par le prince de Hesse. Nous avons de bonnes raisons pour croire, ajoute le *Morning-Chronicle*, que les principales dispositions de ce traité sont que l'Autriche ferait des concessions quant aux Lieux-Saints et qu'en vue des éventualités elle consentirait à conformer sa politique à celle de la Russie vis-à-vis des Principautés-Danubiennes et de la Serbie. En compensation de ces concessions, la Russie garantirait le territoire autrichien, y compris la Hongrie et la Vénétie, contre toute insurrection et contre toute attaque de l'étranger.

Turin, 25 février. — Une circulaire du ministre de la guerre en date du 24 février porte :

La présence des sous-officiers et soldats lombards déjà en service sous les drapeaux de l'armée royale fait sentir la nécessité de réunir à eux les militaires des anciennes provinces en congé illimité, dans le but de mettre en contact les uns et les autres avec leurs chefs pour affermir l'organisation des différents corps et rendre uniforme le but de l'instruction. En conséquence, Sa Majesté a ordonné le rappel sous les armes des individus des classes de 1830, 1831,

1832 et 1833. Les commandants militaires du royaume ont déjà publié un avis pour l'exécution de cette circulaire.

On mande de Gènes, à la date d'aujourd'hui : — Les nouvelles de Naples, du 18, apprennent que les officiers en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps le 1^{er} mars. Une partie des gardes municipaux du royaume ont été mobilisés.

Il y avait de l'agitation à Palerme et dans les Abruzzes.

Marseille, 25 février. — Constantinople, 15. — Le prince Milosch est très-malade; son fils demande au Sultan de le reconnaître préalablement prince héréditaire. La Russie appuie cette demande; en cas de refus, on craint une insurrection des Slaves en Turquie. La propagande panslaviste redouble. La Circassie se dépeuplant, MM. Bulwer et Lallemand ont demandé à la Porte de modérer l'émigration. — Saïd a écrit une lettre au Sultan exprimant le désir de l'union sur la question de Suez. Hhami, gendre du Sultan est envoyé en mission en Egypte. On assure que la Turquie a ordonné de négocier un emprunt de six millions sterling à Londres.

Madrid, 25 février. — La presse et le public sont unanimes pour applaudir à la continuation de la guerre.

L'escadre de l'Océan se compose de 13 navires, y compris 1 vaisseau et 4 frégates. — Havas.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 17 février 1860.

» Monsieur le préfet,

» La question romaine donne depuis quelque temps prétexte à des tentatives d'agitation auxquelles il faut mettre un terme. Oubliant ce que l'Empereur a fait depuis dix ans pour le Saint-Père, on parle d'hostilité et de spoliation; méconnaissant la paix profonde dont jouit l'Eglise en France, le respect dont le gouvernement l'entoure, la bienveillance et la libéralité avec lesquelles elle est traitée, on parle de persécution.

» Rédigées dans ce sens avec plus ou moins d'habileté, de petites brochures, à format populaire, sont, par centaines de mille, gratuitement distribuées dans les temples, dans les écoles, dans les maisons privées; la chaire même se fait, en certaines localités, l'écho de ces calomnies et de ces excitations. Parmi les promoteurs de ces manœuvres, beaucoup sont sans doute aveuglés, mais sincères; l'esprit de parti, toutefois, leur donne des auxiliaires, et ce ne sont pas les moins ardents.

» Les populations semblent peu s'émouvoir de toute cette effervescence; elle est, aux yeux des gens sensés, plus nuisible qu'utile à la religion, et le gouvernement avait espéré qu'elle tomberait devant sa patience et sa longanimité; mais, loin de s'arrêter, les efforts redoublent; les bons citoyens se demandent si la longanimité, en se prolongeant inutilement, ne deviendrait pas de la faiblesse, et s'il est véritablement sage de laisser plus longtemps semer l'excitation dans le troupeau des fidèles, à propos d'une question diplomatique qui ne se résoudra certainement pas par ces essais aussi imprudents qu'infructueux d'entraînement populaire. Le

gouvernement est de cet avis, et, sans cesser d'être modéré et bienveillant, il croit le moment venu de rappeler ceux qui s'en écartent à l'exécution des lois que sa tolérance avait laissées sommeiller.

» L'art. VI de la loi du 27 juillet 1849 prohibe la distribution gratuite ou non gratuite de tout écrit ou brochure, lorsque l'autorisation n'en a pas été donnée par le préfet, et punit d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 25 fr. à 500 fr. ceux qui contreviennent à cette défense.

» Je vous charge, monsieur le préfet, de veiller à ce que, dans votre département, cette prohibition soit désormais respectée; si, après un avertissement amiable, ces distributions continuaient, vous vous concerteriez avec MM. les procureurs impériaux auxquels S. Exc. M. le ministre de la justice a donné ses instructions, pour que, quels que fussent les contrevenants, la loi leur fût appliquée.

» Il est un autre ordre de faits plus délicats, mais non moins regrettables, que je signale à votre attention; sur plusieurs points du territoire, un zèle aussi injuste que peu éclairé a fait entendre dans la chaire, soit contre le gouvernement, soit contre l'Empereur lui-même, des paroles que n'ont arrêtées ni la vigilance des évêques ni les conseils et les observations bienveillantes de l'autorité civile. Pleinement libre pour tout ce qui est de la foi, la chaire, dans l'intérêt le plus évident de la religion comme de la paix publique, doit rester soigneusement étrangère à ces excitations extérieures, et il existe dans nos Codes une disposition qui inflige à ces écarts une peine correctionnelle.

» Le gouvernement ne croit pas opportun d'en prescrire dès aujourd'hui la stricte application. Sans recourir, quant à présent, à des sévérités que des faits plus graves pourraient seuls le déterminer à employer, il vous rappelle qu'aux termes de la loi du 18 germinal an X, les abus de cette nature sont, après une information officielle, susceptibles d'être déferés au conseil d'Etat. Pour diriger votre action à ce sujet, vous recevrez de S. Exc. M. le ministre des cultes des instructions détaillées.

» Dans ces circonstances, où l'administration ne devra se départir de sa mansuétude habituelle que suivant ce qui sera strictement nécessaire pour arrêter l'agitation des esprits, je vous demande à la fois modération et fermeté; veillez de plus, soigneusement, à ce que personne ne se méprenne sur le caractère et la portée des mesures que je vous prescris.

» L'Empereur veut pour la religion paix et liberté; il entend que le plus profond respect, que la plus bienveillante protection lui soit assurée, à elle et à ses ministres; que les fidèles aient pleine sécurité sur le maintien et la liberté de leur foi; mais il veut, en outre, que son autorité, qui est la clef de voûte sous laquelle s'abritent les intérêts religieux comme les autres, soit aussi, elle, respectée; que ceux qui doivent le plus souhaiter la paix publique ne travaillent pas à la troubler, et que personne en France ne pouvant être au-dessus ou en dehors des lois du pays, elles soient partout fidèlement observées.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le ministre de l'intérieur,

» Signé : BILLAULT. »

Sur cette réflexion, il s'habilla, serra soigneusement le médaillon, et, prétextant une affaire pressante, il se fit conduire à la gare du chemin de fer de Mulhouse, et prit place dans le premier train à destination de l'endroit où il avait acheté le médaillon.

Dès son arrivée, il poussa droit chez le brocanteur où il avait trouvé la peinture.

— D'où tenez-vous l'objet que vous m'avez vendu il y a quelques jours? dit-il avec une certaine anxiété.

Le marchand consulta ses livres.

— Il y a six mois environ, j'en ai acheté dans une vente, après le décès d'un vieil amateur.

M. Haller prit tous les renseignements concernant la famille, et se remit en campagne.

Aucun des collatéraux admis au bénéfice d'une succession inattendue ne put lui fournir un indice, car le défunt collectionneur vivait seul et à l'écart, se tenant à distance de parents pour lesquels il avait peu d'inclination. Toutefois, l'un d'eux lui donna l'adresse d'un ancien domestique pendant longtemps au service de l'amateur.

Après avoir fait subir à la miniature l'affront d'un examen à travers des lunettes de presbyte, le domestique secoua la tête.

— Je me souviens de l'époque à laquelle ce petit tableau est entré chez nous, dit le domestique. Monsieur a reçu un jour la visite d'une brave femme qui paraissait

honteuse et embarrassée. Je lui fis quelques questions, et j'appris qu'elle venait offrir un objet à acheter. Après son départ, je vis sur la cheminée la petite drôlerie que vous avez là. Ce sujet me l'a fait remarquer.

— Je tiens donc mon renseignement, pensa M. Haller en poussant un soupir de soulagement!

— Vous connaissez cette femme?

— Si je la connais! je crois bien!

— Alors, vous pouvez facilement m'indiquer son domicile.

— Ah! certainement.

M. Haller tira son calepin et son crayon.

— Vous dites donc que cette femme...

— Ah! c'est une drôle de chose, et comme les chances viennent quand on ne les attend pas!

— Que voulez-vous dire, mon ami? fit M. Haller surpris de cette réflexion incidente.

— Figurez-vous, Monsieur, que cette brave femme, qu'on appelait *Mémée*, parce qu'elle se nommait Edmée de son nom de baptême, était la femme d'un appelé Cottureau, ou plutôt elle l'avait été, ce qui n'avait pas été le plus beau de son affaire.

M. Haller inscrivit les deux noms, tout en écoutant un verbiage dans lequel il espérait trouver quelque chose.

— Elle était veuve alors, dit-il pour abrégé les circonvolutions?

— Veuve et pas riche, je vous assure, quoiqu'elle eût eu du bien de ses parents.

— Bon, j'arrive bien, pensa le questionneur.

— Cette femme, *Mémée*, comme je vous disais, faisait des ménages, des commissions, filait, allait en journée, enfin ce qu'elle pouvait pour vivre, et pas grassement, je vous assure. Il n'y avait pas six mois que je l'avais vue, lorsque j'apprends une nouvelle qui a fait plaisir à tous ceux qui lui portaient intérêt. La femme Cottureau, il est bon de vous le dire, avait un garçon, un vaurien fini, batailleur, rageur, la peste du quartier, quoi, et qui, un beau matin, avait pris sa course sans crier gare. Sa mère ne savait pas ce qu'il était devenu, depuis huit ou dix ans, quand enfin elle reçoit une lettre, puis une autre, puis une troisième, et dans chacune des billets, et de bons billets, s'il vous plaît, de la Banque de France. C'était le vaurien qui s'était amendé et avait fait fortune. Jugez de l'enchantement de la mère, tant et si bien, mon bon Monsieur, qu'un beau jour elle fit ses paquets pour aller le rejoindre.

— Elle a donc quitté la ville? demanda M. Haller désappointé.

— Plus que ça, elle s'est embarquée pour l'Amérique; elle a été à la Nouvelle-Orléans, à preuve qu'elle a donné de ses nouvelles.

— Je n'avais pas prévu cette conclusion, mais j'ai la ressource d'écrire. Allons, j'en suis pour mes frais, pensa

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur fera en personne, le jeudi 1^{er} mars, à une heure précise, dans la grande salle du palais du Louvre, l'ouverture de la session législative de 1860, et recevra le serment des membres du Sénat et du Corps-Législatif qui n'ont point encore rempli cette formalité.

FAITS DIVERS.

La convention anglo-française relative au partage des prises qui pourront être faites pendant l'expédition en Chine, est, dit-on, signée.

— Le roi Victor-Emmanuel et sa cour doivent bientôt quitter Milan, de manière à être de retour à Turin vers la fin du mois. — Havas.

— On s'occupe, dit-on, au ministère d'un projet qui aurait pour objet de rendre obligatoire l'uniformité des mesures pour le commerce des vins, spiritueux et autres liquides, afin de faire cesser cette confusion des langues qui règne d'un département à l'autre. Le nouveau règlement reposerait naturellement sur le système décimal qui ramènerait la capacité des fûts à une base commune, établie sur l'unité de l'hectolitre. On assure que la mesure s'étendrait aux bouteilles employées chez les marchands de vins et les restaurateurs, qui devraient avoir une contenance déterminée afin de mettre les consommateurs à l'abri de toute surprise.

CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR. — SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

PROGRAMME DU DEUXIÈME CONCERT

De la 3^e année musicale (1859-1860).

Samedi 3 mars 1860, à 8 heures 1/2 précises.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture du *Philtre* AUBER.
- 2^o *Souvenirs de Donizetti*, nouvelle fantaisie pour violoncelle, composée et exécutée par M. VAN GELDER.
- 3^o Variations sur l'air des *Diamants de la Couronne*, chantées par M^{lle} François AUBER.
- 4^o *Feuillet d'album*, pensée fugitive de Stéphen Heller, arrangée pour le violoncelle, exécutée par M. VAN GELDER.
- 5^o *Prélude de Bach*, avec chœur et orchestre. GOUNOD.

DEUXIÈME PARTIE.

- 6^o Ouverture du *Siège de Corinthe*. ROSSINI.
- 7^o Cinquième concerto pour piano et orchestre HERZ.
- 8^o Bolero des *Vêpres Siciliennes*, chanté par M^{lle} François. VERDI.
- 9^o Fantaisie pour violoncelle et piano. SERVAIS.
- 10^o Romance, chantée par M^{lle} François
- 11^o Chansonnettes, chantées par M.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 février 1860.

NAISSANCES. — 1^{er}, Léonard-Samuel Ficher, rue Duncan; — Anatole Garreau, rue du Paradis; — 2, Marie-Victorine Gaschot, rue de Nantilly; — 6, Françoise-Marie Girandier, rue de la Croix-Verte;

— Alphonse Dupoy, rue Saint-Lazare; — Alexandre-Paul Pionneau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 8, Eulalie-Eléonore Poushuret, rue du Portail-Louis; — 13, Paul-Louis Cocuan, rue de la Mounaie; — Ernestine Marie-Albertine Leger, rue de l'Ancienne-Gare; — Félix Geaucou, rue de la Visitation; — 14, Constance Gallé, rue des Capucins.

MARIAGES. — 1^{er}, Jules Poisson, négociant, a épousé Sophie-Suzanne Bernard, sans profession, tous deux de Saumur; — 6, Louis Vignol, homme de confiance, a épousé Louise Mesnard, sans profession, tous deux de Saumur; — Victor-Auguste Ruau, tourneur en métaux, a épousé Sophie Billon, couturière, tous deux de Saumur; — Antoine Petit fondeur en cuivre, a épousé Louise Beliard, couturière, tous deux de Saumur; — 13, Joseph-Henri Montfort, sculpteur, d'Angers, a épousé Joséphine Brien, sans profession, de Saumur; — Jules-Auguste Mulot, propriétaire, a épousé Emma-Emilie Renaudin, sans profession, tous deux de Saumur; — 14, Pierre-Louis Perrichet, conducteur de diligence, a épousé Joséphine Gaudin, femme de chambre, tous deux de Saumur; — 15, Charles Thulane, marchand, de Noyant, a épousé Marie Hermine, de Saumur.

DÉCÈS. — 3, Lambert, mort-né, rue de la Croix-Verte; — 6, Jean Baillif, marchand de volailles, 45 ans, rue de la Chouetterie; — 8, Léonide Balzeau, épouse de Moron, rue du Portail-Louis; — 9, Rocher, mort-né, rue Saint-Nicolas; — 10, Pierre Leger, propriétaire, 93 ans, rue Cendrière; — Marie Chesneau, débitante de vin, 68 ans, veuve de Gérard, rue St-Nicolas; — 13, Rose Mabillean, 65 ans, veuve Verrier, rue de Fenet; — Aimée Duchastel, propriétaire, 63 ans, veuve Lajouze, rue de Bordeaux; — 14, Marie Rasin, journalière, 58 ans, célibataire, hameau du Petit-Puy; — 15, Pierre Thibault, tailleur de pierres, 44 ans, rue de la Croix-Verte; — Mathilde Berge, 10 ans, rue Saint-Nicolas; — Renée Chartier, propriétaire, 69 ans, épouse de Guillemet, rue de la Tonnelle; — Louise Martin, journalière, épouse de Marin, place Saint-Nicolas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 25 février.

Histoire de la semaine. — Correspondance étrangère. — Courrier de Paris. — Fête donnée à LL. MM. II. par S. A. I. le prince Napoléon. — Chronique musicale. — Convoi des Suisses traversant le Tyrol. — Chronique littéraire. — Gazette du palais. — Pont d'Alcantara. — Au-dessus des nuages (Nouvelle). — Variétés scientifiques. — La vie intérieure à Alger. — Mémoires d'un Bœuf gras. — Correspondance. — Annonces et avis divers.

Gravures: Présentation à S. M. la reine d'Espagne des trophées de la guerre du Maroc. — Fête donnée à l'Empereur par S. A. I. le prince Napoléon à sa maison pompéienne; LL. MM. se rendant au théâtre, représentation devant LL. MM. du *Joueur de flûte*, de M. Emile Auger, par les artistes du Théâtre-Français. — Théâtre-Lyrique: *Phlémon et Baucis*, opéra de M. Gounod. — Convoi d'engagés suisses destinés à l'armée du pape franchissant les montagnes du Tyrol. — Entrée de S. M. le roi Victor-Emmanuel par la Porta Nuova à Milan; arrivée du cortège royal sur la place du Dôme à Milan. — Béné-

diction du pont restauré d'Alcantara. — Dégagement du palais de justice de Paris. — Algérie: Mauresques dans l'intérieur d'une habitation: famille Juive; intérieur d'une maison mauresque à Alger. — Villa Massingy, résidence de S. M. la reine de Danemark à Nice. — Plan de la bataille de Tétouan; vues extérieure et intérieure de la tente de Sidi-Ahmet, prise par les Espagnols. — Rébus. — Mardi-Gras, fantaisie par M. Belin.

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Bilange, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jeunette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

La Compagnie Anonyme des nu-proprétaires (Paris, 33, rue Louis-le-Grand), qui étendait déjà ses opérations à tous les modes d'acquisition des nu-proprétés et des usufruits, vient de créer deux nouvelles combinaisons fort importantes: par l'une, elle assure l'extinction de l'usufruit à époque fixe; si le décès de l'usufruitier n'a pas eu lieu, elle rembourse le capital assuré. — Par l'autre, dite: *Prêt aléatoire*, elle prête par hypothèque et ne reçoit, en capital et intérêts fixés à forfait, le remboursement qu'au décès d'une personne désignée. (79)

Marché de Saumur du 25 février.

Froment (hec. de 77 k.) 17 48	Graine de colza . . . 20 30
2 ^e qualité, de 74 k. 16 80	— de lin . . . 22 —
Seigle 40 80	Amandes en coques
Orge 41 20	(l'hectolitre) . . . —
Avoine (entrée) . . . 9 60	— cassées (30 k) . . . —
Fèves 41 60	Vin rouge des Cot.,
Pois blancs 30 —	compris le fût)
— rouges 27 20	1 ^{er} choix 1859. —
Cire jaune (30 kil) . . 230 —	— 2 ^e — . . . 120 —
Huile de noix ordin. . 80 —	— 3 ^e (a) — . . . 100 —
— de chenevis. . . . 45 —	— de Chinon. . . 110 —
— de lin. 48 —	— de Bourgueil. . 140 —
Paille hors barrière. . 38 41	Vin blanc des Cot.,
Foin 60 75	1 ^{re} qualité 1859 . . . —
Luzerne (droits com) . 58 50	— 2 ^e — . . . 110 —
Graine de trèfle. . . . 50 —	— 3 ^e (a) — . . . 70 —
— de luzerne 32 —	— ordinaire. —

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 25 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 67 85.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 97 30.

BOURSE DU 27 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. Haller en serrant son calepin; ce qui me console c'est que la bonne femme n'a besoin de personne.

Cette enquête avortée avait obligé M. Haller à une foule de démarches et d'informations. Dans ce va et vient, il avait dû s'adresser à l'homme d'affaires qui avait provoqué son premier voyage, et lui demander des renseignements.

C'est ainsi qu'il avait accepté une invitation à dîner de M. Clary (c'était le nom de son mandataire), et que le soir de sa déconvenue il s'asseyait à la table dont M^{me} Clary faisait les honneurs.

Disons que la maîtresse de la maison était une protestation vivante contre le préjugé parisien à l'encontre des bourgeoises de province. Intelligente, aimable, mettant beaucoup de cœur et de dévouement au service de ses affections, elle passait pour pratiquer d'une façon très-méritoire le précepte du poète qui recommande le salut par la charité. Elle était l'âme d'une association de bienfaisance, non pour se donner une importance, mais pour faire réellement du bien.

M. Haller, assez maussade en arrivant, fut tout étonné du plaisir imprévu qu'il trouva chez son notaire.

M. Clary, contraint de sortir pour une affaire pressante, laissa à sa femme le soin de tenir compagnie à son hôte.

M^{me} Clary causait bien; elle savait encore mieux écouter, qualité précieuse qui vous concilie infailliblement

ceux qui aiment à parler. On ne calomnia personne; la médisance n'eût pas même une fiche de consolation. L'heure courait, comme si les minutes eussent eu aux épaules les ailes des secondes.

En voyant se rapprocher l'heure du départ, M. Haller ne put s'empêcher de témoigner des regrets.

— Puisque vous avez le goût des déplacements, lui dit M^{me} Clary, faites que notre ville se trouve quelquefois sur votre route.

— Je le voudrais, Madame, mais je vois bien que ce qui m'a amené ne me ramènera plus. Il me faudra d'autres motifs.

— Oh! les affaires ont plus d'imprévu qu'on ne le pense!

— C'est que justement il ne s'agit pas d'une affaire, mais de retrouver quelqu'un qui maintenant est par de là les mers. Ma conscience est en règle, mais mes espérances sont déçues. Je croyais trouver du bien à faire et une dette à payer. Je repars sans avoir trouvé ce que je cherchais. Mais pardon, dit subitement M. Haller, vous êtes membre d'une association qui soulage les malheureux. Il faut que mon voyage profite à quelqu'un. Vous devez avoir plus de besoins que de ressources.

— Pas maintenant, l'hiver a été clément et nous avons de l'avance.

— N'est-ce pas un moyen délicat de ménager ma bourse?

— Non, Monsieur, n'ayant pas provoqué votre offre,

je l'accepterais bien vite. Mais, attendez donc, puisqu'il s'agit d'un hasard, voulez-vous en faire profiter une exception? En dehors de nos cadres, nous avons les besoins accidentels et les pauvretés pudiques qui ne peuvent être soulagées comme les autres.

— Cela se trouve à merveille, Madame, donnons à l'exception ce qui vient du hasard.

— Il faut avouer qu'il y a dans la vie de singulières vicissitudes, fit M^{me} Clary d'un petit air réfléchi.

La réflexion chassa le sourire gracieux qui courait sur ses lèvres.

— Il y a donc une histoire derrière votre protégée?

— Dites plutôt une décadence. Ma protégée, comme vous dites, appartient à l'aristocratie de la gêne.

— Par la ruine?

— Par le nom et par le rang.

— Voilà qui est plus rare.

— Du palais de Versailles, elle est arrivée sans secousses, mais de degré en degré, à l'humble réduit qu'elle occupe aujourd'hui dans le plus pauvre de nos quartiers.

M. Haller regarda la pendule.

(La suite au prochain numéro.)

FAILLITE CHANTEBEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Urbain Chantebeau, aubergiste, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres avec le bordereau sur timbre de ce qui leur est dû, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil dudit tribunal le mardi 20 mars prochain, neuf heures du matin.

Le Greffier du Tribunal de commerce, (95) TH. BUSSON.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 1^{er} mars 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de feu demoiselle CHAUMIER, rentière, sise à Saumur, montée du Fort, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Amand Allaire, tuteur des mineurs Banchereau, légataires universels de demoiselle Chaumier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, couvre-pieds, quantité de bons draps, serviettes, nappes, chemises, beaucoup de bons effets, couchette Louis XV, beau christ ivoire avec cadre antique, armoires, buffet, commode, chaises, argenterie, tables, batterie de cuisine, bouteilles vides, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans une résidence agréable, à deux myriamètres de Saumur, d'un produit moyen de deux mille cinq cents francs.

S'adresser à M. LEROUX père, ancien notaire à Saumur. (97)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 mars 1860, à midi,

LES BIENS

CI-APRÈS,

Appartenant aux Hospices de Saumur.

COMMUNE DE SAUMUR.

1^o Un morceau de pré, contenant 49 ares 40 centiares, situé dans la prairie du Bourg, inscrit sous le n^o 211 de la section F du plan cadastral, joignant

au nord les représentants Becquet, à l'est le sieur Joly, au sud M. Gauchais, à l'ouest M. Savatier.

Mise à prix..... 2,604 85

2^o Un morceau de pré, situé dans la prairie des Perchers, contenant 71 ares 28 centiares, inscrit sous le n^o 256 de la section H du plan cadastral, joignant d'un côté M. Pimot, d'autre bout le marais, d'autre bout le chemin de Saumur au Pont de Chacé.

Mise à prix..... 3,758 60

3^o Un morceau de pré, situé dans la même prairie des Perchers, contenant 78 ares 26 centiares, inscrit sous le n^o 269 du plan cadastral, joignant d'un côté Guibert, d'autre côté M. Girard, à l'ouest le marais et au levant le chemin de Saumur au Pont de Chacé.

Mise à prix..... 4,126 70

3^o Un morceau de pré, dans la prairie Pinguet, contenant 22 ares, inscrit sous le n^o 133 de la section F du plan cadastral, joignant d'un côté le Thouet, d'autre côté les héritiers Herbault, et d'un bout les représentants de M. Rogeron, d'Angers.

Mise à prix..... 560 »

COMMUNE DE BAGNEUX.

Un morceau de pré, situé dans la prairie de la Roche, contenant 41 ares 39 centiares, inscrit sous le n^o 664 de la section B du plan cadastral, joignant au nord et au sud le Thouet, à l'ouest M^{me} Desmé.

Mise à prix..... 1,034 75

COMMUNE DE VIVY.

Un morceau de pré, au lieu dit : Le Pas-à-Loup, contenant 60 ares 70 centiares, joignant d'un côté les représentants Leblanc, au nord Séchet, au levant les héritiers Bertrand, de Loudun, et au sud la commune de St-Lambert-des-Levées, inscrit sous le n^o 689 de la section D du plan cadastral.

Mise à prix..... 1,930 80

COMMUNE DE ST-LAMBERT-DES-LEVÉES.

1^o Un morceau de pré, nommé les Fautrages, contenant 45 ares 20 centiares, inscrit sous le n^o 294 de la section C du plan cadastral, joignant au nord M. Morillon, d'autre côté M. Chesneau.

Mise à prix..... 1,314 40

2^o Un morceau de terre, nommé les Patureaux, con-

A reporter.... 15,330 10

Report.... 15,330 10

tenant 1 hectare 27 ares, inscrit sous le n^o 690 du plan cadastral, joignant de trois côtés M^{me} Besnié, et d'autre côté M. Bouvet.

Mise à prix..... 3,924 40

3^o Un morceau de terre, nommé Grange-Bourreau, contenant 61 ares 60 centiares, inscrit sous le n^o 315 de la section C du plan cadastral, joignant à l'est M. Séchet et M. Chenuau, au sud, à l'ouest les héritiers de M. Bertrand, et au nord M. de Vosne.

Mise à prix..... 1,960 »

4^o Un morceau de terre, nommé Terre-Bonne ou Terre-Bone, contenant 28 ares, inscrit sous le n^o 629 de la section D du plan cadastral, joignant au nord M. Lair, à l'est et au sud M^{me} Desmé, et à l'ouest le chemin de la Mouée à Mouigné.

Mise à prix..... 999 90

5^o Un morceau de pré, situé dans les Grands-Fautrages, contenant 11 ares 60 centiares, inscrit sous le n^o 235 de la section C, joignant des deux côtés les représentants de M. de Broc.

Mise à prix..... 253 »

6^o Un morceau de pré, situé au lieu dit les Grands-Fautrages, contenant 49 ares, inscrit sous le n^o 230 du plan cadastral, joignant au nord les représentants de M. Cailleau, au sud la Boire-Levêque, et à l'ouest le représentant de M. Hervé.

Mise à prix..... 1,336 20

7^o Un morceau de pré, situé au lieu dit les Grands-Fautrages, contenant 52 ares 50 centiares, inscrit sous le n^o 242 de la section C du plan cadastral, joignant à l'ouest un fossé, au sud MM. Dupuy et Cailleau, au nord le représentant de M. Dupuy, à l'est M^{me} Feuillant.

Mise à prix..... 1,336 12

8^o Un morceau de pré, nommé les Petits-Fautrages, contenant 1 hectare 11 ares 80 centiares, inscrit sous le n^o 257 de la section C du plan cadastral, joignant au nord M. Chauveau, à l'est M. Chenuau, au sud les représentants de M. Delisle.

Mise à prix..... 3,557 48

9^o Un morceau de pré, nommé le Pré-Piau, contenant 43 ares 20 cen-

A reporter.... 28,697 20

Report... 28,697 20

tières, inscrit sous le n^o 366 du plan cadastral, joignant au nord et à l'est M^{me} Desmé, à l'ouest un chemin, et au sud M^{me} Desmé.

Mise à prix..... 1,492 12

TOTAL DES MISES A PRIX. 30,180 22

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE PARC DE VERRYE,

Situé dans la commune de Verrye, à un myriamètre de Saumur, contenant 124 hectares 37 ares 26 centiares, divisés en 12 coupes.

Les bois-taillis et les futaies y sont d'une très-belle venue.

Ce parc, qui joint le chemin vicinal de Saumur à Verrye, est d'une exploitation facile.

S'adresser, pour le visiter, au garde, et, pour les renseignements, audit M^e LEROUX. (58)

A VENDRE OU A LOUER Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36. (69)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON, rue d'Orléans, 30, joignant le magasin de la Belle Jardinière.

S'adresser à M^{me} Pineau-Baudry, rue des Payens, 3. (44)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERRAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

Saumur, P. GODET, imp.

La CLOTURE de la souscription à l'ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE des magnifiques relations historiques des Docteurs O'MEARA et AN TOMARCHI, médecins de l'auguste exilé de Sainte-Hélène :

NAPOLÉON DANS L'EXIL. --- DERNIERS MOMENTS DE L'EMPEREUR

Fixée primitivement au 15 février (avec droit à la prime) est ajournée au 1^{er} Mars (dernier délai).

L'accueil si sympathique fait à cette publication par les masses, heureuses de donner ainsi un nouveau témoignage de leur affection à la dynastie napoléonienne, et les nombreuses réclamations adressées par les personnes qui, faute d'avis opportun, n'ont pu souscrire encore à ce précieux ouvrage, nous font un devoir rigoureux de cet ajournement. Toutes les demandes peuvent donc reprendre leur libre cours.

Cette publication remarquable, formant l'un des récits les plus fidèles et les plus complets de la longue et douloureuse captivité de Napoléon I^{er}, doit paraître en 40 livraisons, à raison d'une livraison par semaine, de 8 pages grand in-4^o, sur beau papier, contenant chacune une magnifique gravure, et former ainsi, avec titres et couverture, un fort volume de près de 400 pages, que chacun aujourd'hui VEUT et PEUT posséder.

Donc, toute personne qui, d'ici au 1^{er} mars prochain, effectuera sa souscription, en envoyant en un mandat sur la poste, ou en timbres-poste, la somme de TROIS FRANCS à M. PAUL ALAZARD, directeur de la publication, 34, rue Saint-Marc, à Paris (bureau de la Semaine illustrée), recevra franco ledit ouvrage, à raison d'une livraison par semaine, et, à titre de prime gratuite, une belle carte colorisée du théâtre de la guerre en Chine, qui se vend dans le commerce 1 fr. 25 c.